

**Procès-verbal de l'assemblée générale  
de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick  
Via Zoom  
Le 13 janvier 2022**

### **1.0 Ouverture de la séance**

La présidente, Janie St-Onge, a ouvert la séance à 12h05.

### **2.0 Avis de convocation**

Conformément à la politique 3.3.3, toutes les personnes présentes ont reçu l'avis de convocation.

### **3.0 Nomination d'une parlementaire**

Esther Archibald est nommée parlementaire pour l'assemblée. Le recueil des règles de procédures de Bourinot est accepté comme modèle pour le déroulement de la séance.

### **Mot de bienvenue et annonces**

Janie St-Onge a souhaité la bienvenue à toutes les membres présentes. Il y avait 42 personnes présentes via Zoom (incluant tous les membres du conseil d'administration) et 39 procurations reçues. Le quorum était atteint avec les procurations reçues.

### **4.0 Motion**

Janie St-Onge a présenté un sommaire des avantages pour les diététistes, la profession et le public en augmentant les droits à 435 \$ puisque le conseil d'administration a organisé deux webinaires le 9 et 10 décembre 2021 afin de présenter en détail les besoins actuels et futurs de l'ADNB, le champ d'exercice, les accomplissements de l'ADNB au courant des cinq dernières années, les opportunités avec l'augmentation des droits, l'information qui explique où vont les droits annuels de l'ADNB des membres, les dépenses réduites et autres revenus ajoutés au courant des cinq dernières années et ce qui arrivera si l'ADNB ne peut pas maintenir ses opérations. Une justification écrite a également été distribuée aux membres.

#### **4.1 Motion visant la modification au règlement administratif XIV Finances pour augmenter le montant des droits annuels à 435 \$ pour l'année d'immatriculation 2022-2023.**

**MOTION :** Il a été proposé par Jensen Thomas que l'on approuve la modification au règlement administratif XIV Finances. **APPUYÉ** par Marie-Josée Cyr. **Plus de 2/3 des votes par procuration et des votes durant la réunion en faveur (63 pour, 16 contre, 2 abstentions) – MOTION ADOPTÉE.**

### **5.0 Destruction des procurations**

**MOTION :** Il a été proposé par Vanessa Martel que l'on garde les procurations de l'assemblée générale du 13 janvier 2022 pour une période de 30 jours et que nous procédons ensuite à leur destruction.

**APPUYÉ** par Francia Langford (note : pas de vote nécessaire pour la destruction des procurations).

### **6.0 Levée de la séance**

Janie St-Onge remercie toutes les participantes et a demandé que l'on propose la levée de la séance.

Ian Wiseman propose la levée de la séance à 12 h 41.

Respectueusement soumis,  
Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.  
Directrice générale et registraire de l'ADNB

*Le féminin est utilisé pour représenter les deux sexes.*